



# CHASSES

en Loir-et-Cher

Juin  
2020  
N° 2/2020



Fédération Départementale des Chasseurs  
de Loir-et-Cher

## L'assemblée générale 2020

Le procès-verbal

### RÈGLEMENTATION

Formation obligatoire à la sécurité

### AMÉNAGEMENTS

L'arbre et l'agriculture : un projet de territoire

### VIE FÉDÉRALE

Rappel sur l'utilisation de l'application Chassadapt

CONCOURS PHOTOS 2019

2<sup>e</sup> prix Paysages locaux  
Fanny BAUDOIN

DU 29 MAI AU 2 AOÛT

# BIENVENUE DANS LA COUR DES GRANDS !

Lunettes, carabines, camouflage...  
c'est notre sélection grands gibiers !

**TERRES&EAUX**  
La nature, ça se vit.

## JUMELLE TROPHY XLT 10X42 BUSHNELL

Le revêtement des prismes et le boîtier remplis à l'azote et revêtu de caoutchouc en font des jumelles excellentes, qui conviennent parfaitement aux chasseurs.  
Grossissement : 10X. Diamètre de la lentille : 42 mm.  
Poids : 765 g. Réf : 1163561

**Bushnell**



SOLIDITÉ  
ET NETTÉTÉ !

~~249€~~  
**189€**

PROMOTION

-60€

## PACK CARABINE AXIS XP + ACCESS DE SAVAGE ARMS

**643 WM 270 WM ET 30-06**

Un des meilleurs rapports qualité/ prix du marché. Vous pourrez l'emporter lors de chasses en conditions extrêmes. Canon flottant de 56 cm. Chargeur amovible de 4 coups.  
Poids de la carabine : 3 kg. Pack comprenant une lunette 3-9x40, un fourreau et une boîte de balles Hornady. Réf : 1054532

**SAVAGE ARMS**



+

ERGONOMIE, CONFORT  
ET ESTHÉTIQUE !



+



~~629€~~  
**599€**

PROMOTION

-30€



## MONOPOD AUTOMATIQUE 100 À 155 CM

Monopode : 1 pied.  
Réf : 1146563

**49€<sub>99</sub>**

LÉGERS  
ET AJUSTABLES !

## TRIPOD AUTOMATIQUE 100 À 155 CM

Tripode : 3 pieds.  
Réf : 1146562

**119€<sub>99</sub>**



Cannes de pirsch réglables qui vous permettront d'ajuster la hauteur afin de s'adapter à tous les types de terrains pour vos chasses à l'approche. L'ajustement de la hauteur se fait par simple pression de la gâchette positionnée sur la poignée. Le «V» pivote sur 360° et vous permet ainsi de vous adapter à la situation si le gibier est en mouvement. Ils disposent de pieds très stables qui offrent un très bon grip sur tous types de terrains. Gâchette de réglage. Pivot à 360°. Hauteur réglable de 100 à 155 cm. Bouton de blocage. Poignée en caoutchouc au coloris : camouflage.



Rejoignez-nous sur [terreseteaux.fr](http://terreseteaux.fr), [f](#) & [ig](#)

**RENDEZ-VOUS EN MAGASIN OU COMMANDEZ SUR TERRESETEAUX.FR ET CHOISISSEZ**



LA LIVRAISON À DOMICILE OU



LE CLICK AND DRIVE !

# SOMMAIRE

## 5-9 / L'ACTU EN BREF

### 10-13 / VIE FÉDÉRALE

Assemblée Générale 2020

### 14-16 / AMÉNAGEMENT

Restauration des étangs de Sologne

L'arbre et l'agriculture

### 17 / GESTION CYNÉGÉTIQUE

Recensements de la petite faune de plaine

### 18 / VIE FÉDÉRALE

Application Chassadapt

### 19 / SANITAIRE

Tuberculose bovine : le dispositif SYLVATUB

### 21 / FORMATIONS

Report des formations

## 22 / VIE FÉDÉRALE

Carterritoire

## 23-24 / RÉGLEMENTATION

Ouverture de la chasse en juin

Formation obligatoire à la sécurité

## 25 / AMÉNAGEMENT

Zones de non-traitement

## 26 / PORTRAIT

L'association des jeunes chasseurs du Loir-et-Cher

## ÉDITO

Avec l'épidémie de COVID-19, nous vivons un événement exceptionnel qui impacte le monde de la chasse comme le reste de la société. Cette crise sanitaire majeure nous a ainsi empêchés d'organiser notre assemblée générale, mais un conseil d'administration s'est réuni le 25 mai dernier comme l'autorise un arrêté ministériel publié le 18 mai. Vous trouverez son compte-rendu dans notre revue.

Comme vous le savez, les circonstances nous ont fait annuler la présentation des trophées de Cerf, mais aussi la 3<sup>ème</sup> édition de la fête des associations cynégétiques. Ces manifestations devraient revenir en 2021. Nous avons dû également reporter des sessions de formations.

De même, les comptages n'ont pu être réalisés dans leur intégralité, en particulier pour le Faisan. Néanmoins, il semble que les densités de perdrix et lièvres soient heureusement aux mêmes niveaux que l'an passé. Je remercie tous les bénévoles, chasseurs ou non, qui ont participé avant le confinement à ces opérations indispensables.

Pour ne courir aucun risque, nous invitons chacun d'entre-vous à ne pas se déplacer à la Fédération pour venir chercher vos bracelets de plan de chasse. Pour la sécurité de tous, privilégiez la voie postale ou la commande sur notre espace Adhérents. Merci par avance de votre compréhension.

L'application ChassAdapt est toujours en service. Je vous invite à lire l'article concernant cette gestion adaptative instaurée par la loi Chasse de 2019.

La FDC41 reste attentive au dossier de l'engrillagement qui, vous l'avez constaté, est toujours d'actualité.



Même si je n'ai pu répondre à toutes les personnes qui ont écrit sur ce sujet, je reste à l'écoute et j'attends des instances politiques qu'elles fassent leur travail.

Enfin, concernant l'ouverture générale, il est trop tôt pour se prononcer sur les modalités, mais vous serez naturellement informés des mesures sanitaires et des formalités à respecter dans la prochaine revue de septembre.

J'espère naturellement que la situation sanitaire va poursuivre son amélioration. Restons positifs et ne nous décourageons pas ! En attendant, je vous souhaite un bel été sur les territoires de chasse. Profitons de notre agréable nature loir-et-chérienne.

Amitiés en Saint-Hubert,  
Le Président Hubert-Louis Vuitton.

## REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER JUIN 2020 - N° 2/2020

**Directeur de la publication :**  
Hubert-Louis Vuitton

**Coordination et rédaction :**  
Jean-Luc Vezon

**Comité de rédaction :**  
Commission communication FDC41

**Crédits photo :** J.L. Vezon, FDC41, D. Gest,  
Association hommes et territoires, le CAUE,  
E.Perez.

**Éditeur :** Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher

*Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires. La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.*

**Régie publicitaire**  
**Conception et Réalisation :**  
L'imprimerie Medi6  
rue des Albizias - BP 30009  
41700 Contres  
02 54 52 41 00  
E-mail : medi6@wanadoo.fr



**Dépôt légal à parution**  
**ISSN 1953-0625**

**Fédération départementale  
des chasseurs de Loir-et-Cher**  
36, rue des Laudières - BP 30068  
41353 Vineuil Cedex  
Tél. : 02 54 50 01 60  
Courriel : fdc41@wanadoo.fr  
www.chasseursducentre.fr/fdc41



# QUAND LES AUTRES COMPTENT SUR VOUS, VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS.



**Toyota**  
Professional

LES JOURNÉES  
**+ UTILITAIRES**  
DU 25 MAI AU 30 JUIN

**Roulez Payez**  
en 2020 en 2021\*

Gamme Hilux : consommations (L/100 km) et émissions de CO<sub>2</sub> (g/km) en conditions mixtes selon norme WLTP : de 8,3 à 10,2 et de 221 à 262. Gamme Nouveau PROACE CITY : consommations (L/100 km) et émissions de CO<sub>2</sub> (g/km) en conditions mixtes selon norme WLTP : de 6,3 à 7,5 et de 154 à 198.  
\*Roulez dès maintenant dans la Toyota de votre choix et payez vos loyers en 2021. Hors 1<sup>er</sup> loyer majoré (apport) exigible à la livraison. Toyota PROACE City à partir de 119€ par mois<sup>(1)</sup>. (1) Exemple pour une Location Longue durée sur 60 mois & 75 000 km pour un PROACE CITY Medium 1.5L 100 D-4D Dynamic neuf au prix exceptionnel de 13 558,40€, tenant compte d'une remise exceptionnelle de 7 626,60€. 1<sup>er</sup> loyer majoré de 3 850€ exigé à la livraison, suivi de 6 loyers de 0€, puis 53 loyers de 118,49€. Montants exprimés en HT (hors assurances). Toyota Hilux à partir de 149€ par mois<sup>(2)</sup>. (2) Exemple pour une Location Longue Durée sur 60 mois & 100 000 km pour un Hilux Xtra Cabine Légende Blanc Pur neuf au prix exceptionnel de 22 963,72€, tenant compte d'une remise exceptionnelle de 6 104,28€. 1<sup>er</sup> loyer majoré de 7 530€ exigé à la livraison, suivi de 6 loyers de 0€, puis 53 loyers de 148,62€. Montants exprimés en HT (hors assurances). Modèle présenté : Hilux Xtra Cabine Lounge Blanc pur neuf au prix exceptionnel de 25 088,82€ HT, remise de 6 669,18€ HT déduite à 17 740€/mois, LLD\* 60 mois & 100 000 km 1<sup>er</sup> loyer majoré de 7 530€. Toyota PROACE à partir de 139€ par mois<sup>(3)</sup>. (3) Exemple pour une Location Longue Durée sur 60 mois & 75 000 km pour un PROACE Compact 1.5L 100 D-4D Business neuf au prix exceptionnel de 16 782,16€ HT, tenant compte d'une remise exceptionnelle de 10 285,84€ HT. 1<sup>er</sup> loyer majoré de 5 000€ exigé à la livraison, suivi de 6 loyers de 0€, puis 53 loyers de 138,18€. Montants exprimés en HT (hors assurances). Modèle présenté : PROACE Medium 1.5 L 120 D-4D Business avec options Pack look et Peinture métallisée Gris Platinum neuf au prix exceptionnel de 18 890,16€ HT, remise de 11 577,84€ HT déduite à 17 514€/mois, LLD\* 60 mois & 75 000 km 1<sup>er</sup> loyer majoré de 5 000€. Offres valables dans la limite des stocks disponibles dans le réseau participant, non cumulables et réservées aux professionnels pour toute commande d'un véhicule neuf à partir du 18/05/2020 au 30/06/2020, assortie d'une livraison à partir du 05/06/2020. Sous réserve d'acceptation par TOYOTA FRANCE FINANCEMENT, RCS 412 653 180 - Intermédiaire d'assurance européen : n° D-P3GV-MUFY9-27 consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).



## Warsemann Centre Loire

11 rue des Guignières 41000 Blois - 02 54 20 07 09

6 avenue Georges Pompidou 41200 Romorantin - 02 54 95 77 52

[www.l.warsemann.fr](http://www.l.warsemann.fr)

## POUR UN MONDE EN TOUTE SÉCURITÉ



Partez à la chasse ou en vacances  
l'esprit tranquille

Installation alarme intrusion  
et télésurveillance inclus à partir de  
Pose à 1 €

59€  
TTC/mois

Offre valable du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2020

**ALARME - TÉLÉSURVEILLANCE  
VIDÉOPROTECTION - RONDE VIDÉO  
CONTRÔLE D'ACCÈS**

**Tél. 02 54 87 33 88**

[contact@sposecurite.com](mailto:contact@sposecurite.com) [www.sposecurite.com](http://www.sposecurite.com)

1 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS

CNAPS : SPO Sécurité : AUT-041-2112-08-12-20130342958 - SPO Services : AUT-041-2112-08-12-20130343015

L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient, elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.



**BARTHELEMY & Co.**  
*Gun & Rifle Makers*

## ARMURERIE LA CANARDIÈRE

Ouvert du mardi au  
samedi 9h-12h et 14h-19h,  
et le dimanche matin  
en saison.



➤ Ventes armes  
et accessoires de  
chasse

➤ Réparation,  
remise à neuf,  
montage à crochet

➤ Fabrication  
d'armes à platine.

231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin  
+33 (0)2 38 64 61 27 - [contact@barthelemyandco.fr](mailto:contact@barthelemyandco.fr)  
[www.barthelemyandco.fr](http://www.barthelemyandco.fr)

## La Loire, un peu plus propre ?

**Longtemps peuplés d'immondices divers, les bords de Loire semblent moins dégradés. C'est ce qu'ont constaté les volontaires ayant répondu à l'appel de la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher le 7 mars dernier pour sa traditionnelle opération J'aime la Loire propre.**

« C'est la 11<sup>ème</sup> année que nous organisons ce rendez-vous avec nos partenaires : les communes de Vineuil, Chaumont-sur-Loire, Muides-sur-Loire, les Marins du port de Chambord, l'association Millière Raboton Homme de Loire <sup>(1)</sup>, la Fédération de pêche et plusieurs associations cynégétiques. C'est heureux, nous constatons une baisse importante des volumes de déchets récupérés et, notamment, les plus gros. Mais les plastiques et les bouteilles restent trop nombreux » expliquait Philippe Lavallart, administrateur à la FDC 41. La Loire à vélo a certainement contribué à l'amélioration de la situation, les collectivités traversées veillant à la propreté pour offrir une image valorisante aux milliers de cyclotouristes.

Les bénévoles n'ont pas chômé sur les berges du fleuve royal, à l'image de Charlotte, Céline et Mélaine, toutes les trois co déléguées de l'Association nationale de la chasse au féminin (ANLCF) Centre-Val de Loire, venues apporter leur concours pour cette opération écocitoyenne : « c'est important de montrer au grand public que les chasseresses et

chasseurs se préoccupent de la biodiversité et de la préservation de l'environnement » soulignaient-elles.

Cette année, aux abords du Lac de Loire près de Blois, un nouveau venu, l'association Blois Agglopolys Canoë Kayak (BACK) a prêté son concours avec plusieurs embarcations qui ont permis d'accéder à des débris près des berges ou sur les îles. « Avec la hauteur d'eau, il y a moins de déchets, ils ont tendance à s'agglomérer aux mêmes endroits » annonçaient Céline et Marc qui ont toutefois fait une belle collecte, même si les objets insolites étaient peu nombreux.

Conviviale, avec notamment un solide casse-croûte pour ponctuer la matinée de travail, l'opération J'aime la Loire propre reviendra en 2021. Ce sera le samedi 6 mars !

<sup>(1)</sup> Plusieurs entreprises apportent régulièrement leurs concours à l'opération J'aime la Loire propre : Groupe Barbat recyclage, la Bourriche aux Appétits (artisan conserveur) et le Centre Leclerc de Blois.



Les nombreux bénévoles étaient au rendez-vous

## Plan de chasse

A partir de cette nouvelle saison cynégétique 2020/21, votre Fédération départementale a reçu la délégation administrative de la gestion des plans de chasse à la place du Préfet de département, par application du décret du 23 décembre 2019 n° 2019-1432 et de l'arrêté ministériel du 11 février 2020. Le Préfet conserve toujours son autorité sur le suivi et l'application du plan de chasse et peut reprendre la main en cas de manquement grave.

Dorénavant, pour les plans de chasse, vous pouvez vous adresser directement à votre Fédération. Dans les faits, peu de choses ont changé pour les territoires car les demandes de renouvellement doivent toujours parvenir à la FDC41 le 10 mars, au plus tard, accompagnées de vos bilans. Les notifications d'attributions sont désormais signées par le Président de la fédération et vos recours gracieux devront lui être adressés.

**Essai sur  
demande**

sur votre  
propriété

Avec les « Gators » John Deere,  
chassez autrement



Remorque 10 chasseurs



**37**

**ST CYR/LOIRE**  
02 47 54 75 92

**41**

**BLOIS**  
02 54 42 11 42  
**ROMORANTIN**  
02 54 76 05 54

**45**

**OLIVET**  
02 38 63 60 60  
**CHECY**  
02 38 63 89 62



**JOHN DEERE**



**équip'jardin**  
LA MAISON DU JARDIN

**AEB**

LOCATION-VENTE

*Le bon outil au bon moment.*

**LOCATION • VENTE**  
**MATÉRIEL BTP - INDUSTRIE - AGRICOLE - PARTICULIERS**

**AVEC AEB,  
REDONNEZ-VIE À  
VOTRE PROPRIÉTÉ !**

**VENTE DE MATÉRIEL  
NEUF ET OCCASION !  
MAGASIN OUTILLAGE**

**-15%**

**remise de bienvenue pour  
toute 1<sup>ère</sup> location  
sur présentation de ce coupon\***

[www.aeb-branger.fr](http://www.aeb-branger.fr)

**VENDÔME**  
Tél : 02.54.80.27.46  
Mail : [agence.vendome@aeb-branger.fr](mailto:agence.vendome@aeb-branger.fr)

**BLOIS**  
Tél : 02.54.52.24.24  
Mail : [agence.blois@aeb-branger.fr](mailto:agence.blois@aeb-branger.fr)

**ROMORANTIN**  
Tél : 02.54.76.58.58  
Mail : [agence.romorantin@aeb-branger.fr](mailto:agence.romorantin@aeb-branger.fr)

**MONTHOU-SUR-CHER**  
Tél : 02.54.71.43.43  
Mail : [contact@aeb-branger.fr](mailto:contact@aeb-branger.fr)

0 820 200 232



\*Offre non-cumulable et valable jusqu'au 30/06/2020 sur la base du tarif P.U. Grand Public 2020 - CVDL 41

## Chasse du Sanglier : du nouveau !



Son statut pour le mois de mars a évolué, en devenant « gibier » suite au décret ministériel n° 2020.59 du 29 janvier 2020 où il est spécifié que la fermeture du Sanglier est fixée au 31 mars. Dans notre département, vous pourrez donc le chasser du 1<sup>er</sup> juin au 31 mars sans interruption, à condition d'être titulaire d'un Plan de Gestion Sanglier, donc de votre carnet de prélèvement correspondant. Celui-ci est désormais indispensable pour chasser au mois de mars et vous devrez le retourner au plus tard le 10 avril.

## Exposition des trophées de cerf

Malheureusement, suite au Covid-19, l'exposition des trophées de Cerf n'a pas pu avoir lieu. Cette année « blanche » ne doit pas nous faire oublier l'importance et l'obligation de cette présentation pour le suivi des cerfs prélevés. La présentation des trophées de cerfs coiffés, récoltés au cours de la saison cynégétique 2020-21, devrait donc avoir lieu en avril 2021 à la salle des Fêtes de Cour-Cheverny.

A cette occasion, les visiteurs retrouveront également les meilleures photos du concours Pose Nature sur les thèmes des Paysages locaux, de la Faune sauvage de Loir-et-Cher et des Scènes de chasse.



## Game Fair 2020 : Vers un report en septembre ?

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle qui est en constante évolution, et dans l'attente de nouvelles annonces gouvernementales, le report du Game Fair reste à ce jour une possibilité.

Les éditions Larivière travaillent actuellement pour que la 40<sup>ème</sup> édition du Game Fair se déroule les 4, 5 et 6 septembre 2020, au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron.

A ce jour il est cependant trop tôt pour confirmer ces dates.



# Vacances Buissonnières

*Tu as entre 8 et 16 ans ? Tu aimes passer tes journées dehors ?  
Ce programme est fait pour toi ! \**

## LES STAGES D'ETE ...pour des vacances au grand air !

### Stages nature, sans hébergement (8-12 ans)

**4 stages, du 6 au 31 juillet, Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux en Sologne)**

Le stage nature, c'est une semaine au grand air pour découvrir la nature en s'amusant : construction de cabanes, pêche des petites bêtes de l'eau, Sologne à vélo, tir à l'arc, traces et indices de présence, découverte du parc pédagogique, jeu de piste, olympiades, etc. > **Limité à 12 participants**

**Dates : du 6 au 10 juillet, du 15 au 17 juillet, du 20 au 24 juillet et du 27 au 31 juillet**

**Tarif : 26€ par jour (repas compris)**



## DES PETITES VACANCES BIEN REMPLIES ...pour profiter de la nature en toutes saisons !

### Stage chasse, pêche & nature - ados (12-16 ans)

**Du lundi 19 au vendredi 23 octobre, Maison de la Chasse et de la Nature (Montrieux en Sologne)**

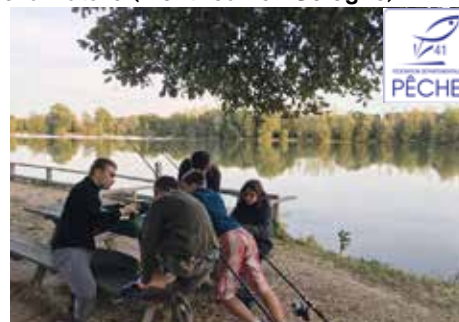
Par demi-groupe, les ados pratiqueront le loisir pêche sous toutes ses formes (carnassier, coup, feeder...) et découvriront différents modes de chasse (arc, chiens d'arrêt, chiens courants, gibier d'eau, recherche au sang, fauconnerie...).

> **Limité à 24 participants**

> **En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher et les associations cynégétiques du département.**

**Tarif : 26€ par jour (repas compris)**

\* sous réserve de modifications liées aux restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire



### Inscriptions & renseignements

Marie Schricke Doyen - Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher

Tél. 06 81 66 56 09 / Mail animation.environnement.fdc41@orange.fr

## Bulletin d'inscription

NOM - Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Âge : ..... ans

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. .... Port. ....

E-mail : .....

**Souhaite participer à (plusieurs choix possibles) :**

☐ **STAGE NATURE (entourez la session choisie) 6-10 juillet / 15-17 juillet / 20-24 juillet / 27-31 juillet**

☐ **STAGE CHASSE & PÊCHE (19-23 oct.)**

## Assurance chien



**Compte tenu du grand nombre de sinistres enregistrés l'an dernier, Monceau Assurance a dû augmenter les tarifs de ses options « chien(s) de chasse » et instaurer une franchise.**

Pour la saison 2020/2021, les tarifs des options sont les suivantes :

|                                                                               |         |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|
| RC accident + Défense Pénale et Recours suite à Accident                      | 20,00 € |
| RC accident + Défense Pénale et Recours suite à Accident + 1 Chien de chasse  | 52,00 € |
| RC accident + Défense Pénale et Recours suite à Accident + 2 Chiens de chasse | 71,00 € |

La limite de garantie et la franchise sont les suivantes :

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| CHIEN(S) DE CHASSE | 400 € par chien et par sinistre |
| FRANCHISE          | 40 € par sinistre               |

## Rappel de réglementation « venaison »

### Aux Examineurs initiaux

Dans la note de la DGAL 2019-446 du 7/06/2019, il est précisé que les anciennes fiches de suivi des carcasses ne seront plus valables à partir du **30 Juin 2020**.

Vous devrez donc, à partir **du 1<sup>er</sup> juillet prochain**, vous munir de ces nouvelles fiches d'examen initial qui sont disponibles à la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher. Attention, le petit et le grand gibier sont séparés et le cas échéant, avoir les deux carnets de feuillets distincts.

Pour rappel, les tarifs sont :

- Pour le grand gibier : 3 euros pour les 10 feuillets  
4 euros pour les 25 feuillets
- Pour le Petit gibier : 5 euros pour les 25 feuillets



### Elagage et Abattage

Taille douce toute l'année

Débroussaillage - Rognage de souches

Taille de haies mécanique et manuelle

Création et entretien de jardins



41700 Cour-Cheverny  
06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13

hubert.alexandre.41@orange.fr  
www.amenagementsensoleilles.com

# Assemblée générale 2020

**Dans le contexte de crise sanitaire liée au covid-19, il était impossible de tenir les assemblées générales des Fédération départementales de chasseurs avant le 30 avril, comme le prévoit leurs statuts. Pour permettre l'organisation de la campagne de chasse 2020/2021, la FNC a donc négocié auprès du Gouvernement les conditions permettant de sécuriser juridiquement les décisions que les conseils d'administration devaient prendre cette année en lieu et place des assemblées générales.**

Le Conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher s'est donc réuni le 25 mai dernier, conformément aux décret et arrêtés ministériels pris le 18 mai 2020 portant adaptation temporaire des modèles de statuts des fédérations départementales, interdépartementales et régionales des chasseurs et portant adaptation temporaire de dispositions réglementaires relatives à la chasse pendant la crise sanitaire liée au covid-19.

## Adoption des nouveaux statuts de la FDC 41



Le Conseil d'administration a approuvé les nouveaux statuts à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## Rapport moral et d'activité

La campagne 2019/2020 s'annonçait sous de bons auspices grâce aux premières mesures de la Réforme de la chasse, comme la validation nationale

du permis à 200 €, le renforcement des actions en faveur de la biodiversité grâce à l'Ecocontribution et la création de l'OFB.

Tous les voyants étaient au vert pour la FDC 41 mais une première déconvenue est survenue avec la baisse notable des validations annuelles de permis de chasser. Il était impossible de déterminer combien des chasseurs qui souscrivaient auparavant une validation bi-départementale Loir-et-Cher allaient prendre cette année une validation nationale dans leur 2<sup>me</sup> département de chasse. Nous avons vendu 6 789 validations annuelles départementales sur les 14 400 attendues. Heureusement, nous avons vendu 8 647 validations nationales au lieu des 3 000 projetées et que la FNC compense financièrement la perte des validations bi-départementales.

La seconde déconvenue de cette campagne est survenue avec la crise sanitaire liée au covid-19.

Télétravail, visio et téléconférences nous ont permis de poursuivre nos missions et de préparer la saison de chasse 20/21. Et la tâche était rude, puisque les missions de gestion des ACCA et des plans de chasse individuels sont désormais transférées au président de la Fédération des départemental. De nouveaux documents ont donc dû être élaborés et des processus instaurés. Grâce à l'organisation mise en place, nous sommes prêts au lancement de la nouvelle campagne de chasse.

Nous avons pu nous appuyer sur notre équipe fédérale forte de 15 administrateurs et 20 salariés dont Eloïse Saillard recrutée en CDD comme chargée de missions en environnement et en géomatique.

Nous comptons cette saison 20 006 adhérents : 3 256 territoriaux, 15 641 chasseurs annuels et 1 109 adhérents territoires. A noter : 205 nouveaux chasseurs sont venus grossir nos rangs. 421 personnes ont suivi une formation, dont 280 candidats qui se sont préparés à l'examen du permis de chasser, pour lequel le taux de réussite a été de 85 %.

Du fait de la pandémie, il nous a fallu annuler l'exposition des trophées de cerfs, la journée des associations et l'assemblée générale. Nous avons par ailleurs reporté des formations, notamment des sessions sur la sécurité à la chasse, organisées avec le soutien financier du Conseil départemental de Loir-et-Cher, que nous tenons à remercier pour son engagement à nos côtés.

Sur le plan de la sécurité à la chasse, les chasseurs de Loir-et-Cher peuvent se féliciter d'avoir respecté durant cette saison les règles qui concourent à la sécurité de tous. Et notre partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre tisse entre tous des relations conviviales.

En matière de gestion cynégétique il a été attribué :

- 14 069 chevreuils et le taux de réalisation est de 83,6 %
- 479 cerfs élaphe mâles de plus de 8 cors, le taux de prélèvement de 38,8 %
- 1 290 cerfs élaphe mâles inférieurs ou égal à 8 cors pour 53,4 % réalisés
- 1 567 biches et le taux de réalisation est de 61,1 %
- 1 404 cerfs élaphe jeunes, le taux de prélèvement est de 58%

Par ailleurs, 26 712 sangliers ont été prélevés hors parcs et enclos, soit 12,7 % de plus que l'an dernier. La quête d'un niveau de population supportable est

devenue utopique et les risques sanitaires sont plus élevés que jamais au regard de la menace de Peste Porcine Africaine bien réelle.

Pour la 3<sup>ème</sup> et dernière année consécutive, nous avons pu pratiquer un abattement sur la participation financière des territoires aux dégâts de grand gibier. Elle a été financée par la réserve de financement « dégâts de gibier » et abondée par un cumul de résultats positifs sur le service. Pour la prochaine saison, ce sont 620 K€ de dégâts qu'il faudra financer et la participation financière des territoires aux dégâts de grand gibier oscillera entre 0 € et 5,75 € de l'hectare corrigé.

Les opérations de comptage de Perdrix et les indices kilométriques Lièvre ont pu être réalisés au printemps grâce aux nombreux bénévoles qui y ont participé et que nous remercions. Malheureusement, du fait de la pandémie nous avons dû en revanche renoncer à organiser les comptages de faisans et les tests avec l'OFB d'une nouvelle méthode de comptage.

Pour la campagne 2019/2020, l'extension des zones en plan de chasse s'est poursuivie : désormais 57 000 hectares sont en plan de chasse Lièvre, 186 000 hectares en plan de chasse Faisan et 375 000 hectares en plan de chasse Perdrix, dont 15 000 hectares en repeuplement.

9 895 faisans ont été attribués cette saison, ainsi que 4 035 perdrix et 1 817 lièvres, contre





respectivement 7 947, 1 920 et 1 829 l'an dernier. Et nous avons eu la très mauvaise surprise de voir cette année l'arrêté préfectoral relatif à la vénerie sous terre du blaireau abrogé. Une prochaine réunion avec les services de la DDT devrait permettre, nous l'espérons, des avancées sur ce dossier.

L'Agence de l'eau nous a accordé une subvention de 51 K€ pour améliorer la qualité des milieux et du paysage sur le bassin de la Cisse et de la Brenne. Le projet comprend la plantation de 20 km de haies et la réalisation de 10 hectares de bandes prairiales en bordure des cours d'eau.

Par ailleurs nous avons poursuivi les aménagements en faveur de la faune sauvage, avec notamment 4,4 kilomètres de haies plantés soit 12 665 arbres, et 729 hectares de jachères réalisés.

Notre site de Malzoné, classé Espace naturel sensible, a bénéficié du soutien financier du Conseil départemental du Loir-et-Cher. Nous l'en remercions vivement, car cela nous a notamment permis de végétaliser la digue et d'installer une plateforme à Balbuzard.

La question de l'engrillagement, notamment en Sologne, est source de conflits nombreux. Nous y sommes fermement opposés car il vient perturber les déplacements et les échanges génétiques des populations de cervidés. Nous demeurons donc attentifs sur cette question sensible.

### Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2019 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM) :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher à la fin de cet exercice. »

.../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. »

Fait à Blois le 11 mai 2020

### Approbation du budget prévisionnel 2020/2021

Suite à la présentation du budget 2020-2021, le Conseil d'administration a voté à l'unanimité des membres présents ou représentés le projet de budget caractérisé par :

Un total de produits de 3 634 300 €uros

Et un total de charges de 3 691 300 €uros

**Résultat de - 57 000 €uros**

Les tarifs suivants ont été adoptés pour la campagne 2020/2021 :

|                                             |         |
|---------------------------------------------|---------|
| Timbre Fédéral                              | 70,00 € |
| Timbre Grand Gibier                         | 6,50 €  |
| Adhésion                                    | 70,00 € |
| Bracelets Cerf (CEM et CE-)                 | 80,00 € |
| Bracelets Biche (CEF) - Jeune cervidé (CEJ) | 70,00 € |
| Bracelets Chevreuil (CHI)                   | 20,00 € |
| Bracelets Daim (DAI) - Mouflon (MOU)        | 10,00 € |

Participation financière (\*ha corrigé = ha bois + ha plaine/5 + ha eau/5) :

| MONTANT            | MASSIF | UNITE SANGLIER              |
|--------------------|--------|-----------------------------|
| 0,75 €/ha corrigé* | 28     |                             |
| 1,00 €/ha corrigé  |        | [23-37]                     |
| 1,50 €/ha corrigé  | 4      |                             |
| 1,75 €/ha corrigé  | 26     |                             |
| 2,00 €/ha corrigé  | 29     |                             |
| 2,50 €/ha corrigé  | 27     |                             |
| 2,75 €/ha corrigé  |        | [34-39-40]                  |
| 3,00 €/ha corrigé  |        | [31-33]                     |
| 4,00 €/ha corrigé  | 25     | [41-42-43-45] et [44-46-47] |
| 4,25 €/ha corrigé  |        | [32-35-36]                  |
| 5,75 €/ha corrigé  | 30     |                             |

Autorisation des opérations d'acquisition, d'échange, ou de vente d'immeuble

Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité des membres présents ou représentés la résolution l'autorisant à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération, et lui donnant tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

Adoption du règlement intérieur modificatif de la fédération

Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité des membres présents ou représentés le règlement intérieur modifié de la Fédération.

Approbation du projet des dates d'ouverture/fermeture

- Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité des membres présents ou représentés le projet qui prévoit :
- une ouverture générale de la chasse le dimanche 27 septembre à 9h
  - une fermeture générale le samedi 28 février 2021
  - des dates dérogatoires pour des espèces spécifiques de gibier

Questions diverses

Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité des membres présents ou représentés la modification du plan de gestion Sanglier et un avenant au Schéma Départemental de Gestion cynégétique précisant que l'espèce est désormais chassable jusqu'au 31 mars et que le retour du carnet de prélèvement correspondant doit être effectué pour le 10 avril.



# Restauration des étangs de Sologne

## La FDC 41 passe à la vitesse supérieure

**Ecosystème de milieux naturels humides, la Sologne des étangs est reconnue d'intérêt biologique par l'Europe au travers de deux sites Natura 2000. La FDC 41 accompagne les propriétaires pour restaurer les berges d'étangs solognots.**

L'expertise de la FDC 41 en aménagements d'étangs et suivi des populations nicheuses de canards est reconnue. En 2016, elle a ainsi été retenue pour intervenir sur les étangs de Sologne dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB). Grâce à une aide financière, les propriétaires de 13 étangs, représentant une surface d'eau d'environ 140 ha, ont pu entreprendre des travaux de restauration.

C'est le cas d'Olivier Pangault, propriétaire de l'étang du Chevriou à Mur-de-Sologne qui a bénéficié d'un accompagnement technique et financier en 2019 : *« L'étang était envahi par les saules en rives. Grâce aux travaux d'arrachage des ligneux (2 journées de pelle prises en charge à 80 %), la végétation aquatique herbacée s'est retrouvée en pleine lumière et a explosé pour le plus grand bonheur des espèces animales. L'étang est aussi devenu plus attractif pour la pisciculture ».*

Au total, ces interventions mécaniques, réalisées le plus souvent en période d'assec, ont permis de renforcer la fréquentation des oiseaux en période de reproduction (fuligules milouin et morillon, grèbes à cou noir, guifettes...) mais aussi en période de migration et d'hivernage. *« Ces nouvelles zones aménagées sont également très attrayantes pour les poissons, batraciens, libellules... des plantes à fort intérêt patrimonial réapparaissent (comme le flûteau nageant) et montre l'investissement écologique qu'ont des propriétaires de Sologne en faveur de la nature »* explique Serge Bourdais en charge du dossier étangs à la FDC41.

### Nouvelles actions à partir de 2020

Dans le cadre de l'appel à projet 2020/2022 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la qualité des milieux aquatiques et la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la FDC 41, en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière en charge du dossier Natura 2000 (animation portée par la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs), vient de recevoir un avis positif pour conduire un projet de plus grande envergure.

Il s'agit de proposer aux propriétaires d'étangs de Sologne, des travaux de restauration avec des critères précis d'aménagements en faveur de 2



*La lumière favorise le développement de la végétation aquatique herbacée*

espèces emblématiques, objets d'un Plan National d'Action : le Flûteau nageant et le Butor étoilé. Via une convention signée avec la FDC41, le projet entend développer la végétation aquatique et selon la qualité des étangs, intervenir par de l'arrachage de ligneux.

La FDC 41 apportera une aide financière à hauteur de 50 % du coût des journée(s) de pelle correspondant au taux de subvention obtenu auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (55 000 €). Dans le cadre de l'écocontribution, une autre subvention devrait permettre d'atteindre un taux global de subvention de 80 %.

*« Nous sommes très heureux de la future collaboration avec la FDC41 sur ce projet de restauration de la biodiversité en faveur de deux espèces en déclin. Les aménagements serviront à l'ensemble de l'écosystème des étangs solognots. Ils permettront également de soutenir les propriétaires dans le maintien de la qualité de leur étang, aidant ainsi à préserver les activités locales (pisciculture, chasse, tourisme...) »* explique Christophe Bach, animateur Natura 2000 Sologne. Un suivi des chantiers de restauration et un inventaire des espèces présentes sur les sites seront aussi assurés.

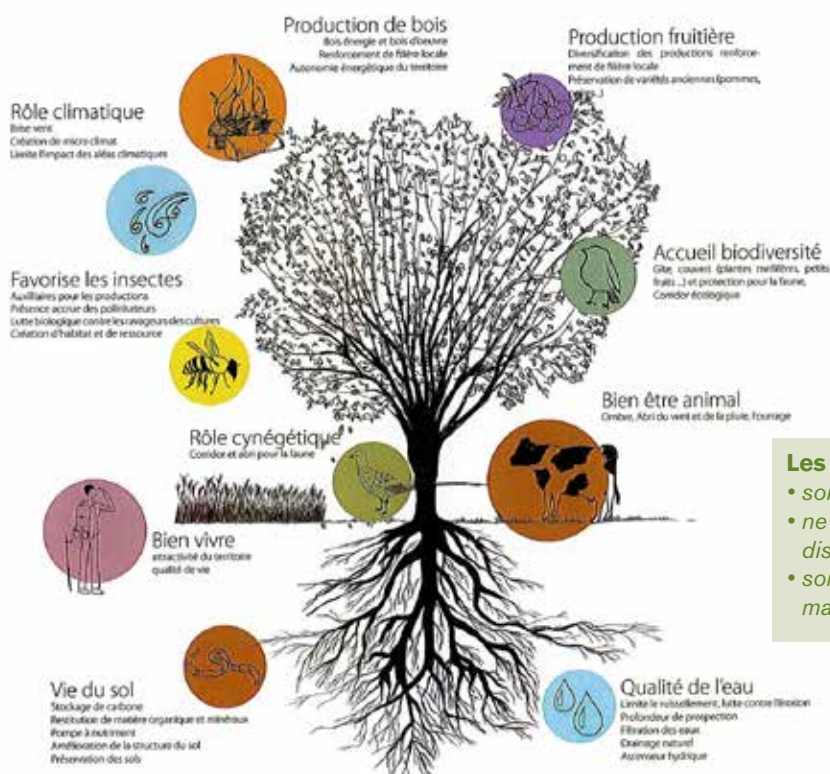
### CONTACTS

**FDC41** - Serge Bourdais - 06 82 87 94 49

**CRPF** - Christophe Bach - 06 46 04 24 39

# L'arbre et l'agriculture un projet de territoire

**Quelle est la technologie capable de filtrer l'air, l'eau, fertiliser les sols, abriter, nourrir la biodiversité, de nous chauffer, de nous alimenter, ou d'embellir nos paysages ?**



## Les services « cachés » de l'arbre :

- sont rendus gratuitement par l'arbre,
- ne sont évités que lorsque l'arbre a disparu,
- sont comptabilisés quand ils nous manquent.

## Systèmes Arborés Innovants

**Comment replacer l'arbre dans une démarche agricole, économique et écosystémique en respectant les spécificités locales ?**

La perte de savoir autour de l'arbre agricole rend nécessaire un accompagnement collectif prenant en compte tous les services rendus par l'arbre. Devant la volonté de quelques agriculteurs et leurs besoins d'accompagnement, le Pays Vendômois a fait fonction de catalyseur pour faire travailler ensemble 6 acteurs locaux et apporter un conseil global (Fédération départementale des Chasseurs, Chambre d'Agriculture, Maison botanique, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Territoires Vendômois, Ethnologue). Ce collectif a construit un projet, désireux de créer une dynamique de développement qui soit également une dynamique de territoire.

Depuis 2018, le projet a pour ambition d'expérimenter le retour de l'arbre au cœur de l'exploitation agricole. Trois grands axes de travail sont proposés :

- Débouchés économiques (baisse des charges, filière bois énergie)
- Problématiques environnementales (érosion, ruissellement, climat, biodiversité)

- Patrimoine et paysage (urbanisme, valeur sociale, tourisme)

Les partenaires du projet proposent une action concrète de terrain autour de l'arbre. Une expérimentation de trois ans pour mettre en place :

- Des propositions sur la faisabilité technique
- Des outils fiables et construits pour les exploitants agricoles et les collectivités
- Un éclairage nouveau pour les élus du territoire

L'ensemble des différents acteurs, associent leurs compétences techniques et leur savoir-faire pour élaborer, mettre en place et accompagner les projets de plantation dans les exploitations. C'est également l'occasion d'innover en matière d'essences, de méthodes de plantation et de protection.

L'initiative est financée par le dispositif régional « A Vos Idées » et par le programme Européen Leader. En hiver 2020, c'est la fin de ce premier volet, avec pas moins de 10 agriculteurs volontaires, la plantation de 20 km de haies, soit plus de 20 000 arbres et 1 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en moins dans notre atmosphère, puisque piégé par les arbres.

## Ludovic & Christelle Callu

### Agriculteurs engagés !

Ces éleveurs laitier, installés à Baillou dans le Perche sur 65 hectares, convertis en agriculture bio depuis 2015, le couple s'est lancé depuis 2017 dans une ambitieuse opération d'agroforesterie.

Ludovic Callu a plusieurs objectifs : délimiter les parcelles d'herbe où les vaches se nourrissent, retenir l'eau dans la terre, fournir de l'ombre aux animaux, améliorer la qualité du sol, favoriser la biodiversité, mais aussi nourrir les vaches avec des arbres fourragers notamment en cas de sécheresse, exploiter les haies pour le bois énergie, exploiter des arbres fruitiers...

Coté expérimentation, le collectif a pu tester les différents systèmes de protection des plants, de paillage, tester les semis de haie... A plus long terme, nous pourrions observer le comportement du drainage et l'impact des arbres sur l'hydrologie et la portance des sols, évaluer la gestion des bandes enherbées par le pâturage...

Sur la ferme de « La Jarvadière » et au carrefour du Poirier, la famille Callu a planté 7 km de haies entre ses parcelles, soit l'équivalent de 10 000 arbres et 200 fruitiers cette année, dont plusieurs variétés anciennes.

Ce chantier de grande envergure a pu être réalisé notamment avec l'aide de bénévoles qui ont répondu à l'appel à planter.

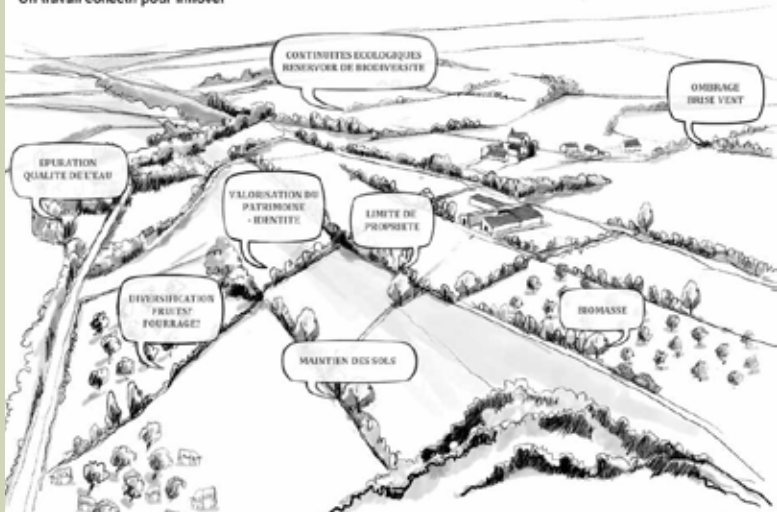
Exploitation de Ludovic CALLU Les Jarvadières (BAILLOU 41)  
en 2017 (Planche réalisée par le CAUE)

Exploitation de Ludovic Callu - Baillou



Exploitation de Ludovic CALLU Les Jarvadières (BAILLOU 41)  
à partir de 2020 (Planche réalisée par le CAUE)

Exploitation de Ludovic Callu - Baillou  
Un travail collectif pour innover



- Gestion forestière
- Gestion de territoires de chasse
- Gestion de parcs arborés



**Romain GAUGET**  
EXPERT FORESTIER

Cartographie QGIS

Dossier ISF, loi Sérof, subvention

Marquage, estimation, exploitation tout bois  
Estimation dans le cadre d'achat ou de vente

Étude de sol, reboisement, plantation

Diagnostic sanitaire d'arbres remarquables

Diagnostic cynégétique de territoires

Bracieux (41)

Tél. 06 70 02 63 97

Mail : [afc.conseil@orange.fr](mailto:afc.conseil@orange.fr)

Site : [romain-gauget.blogspot.com](http://romain-gauget.blogspot.com)

Plan simple de gestion  
Maîtrise d'œuvre de coupes de bois



# GESTION CYNÉGÉTIQUE

## Recensements de la petite faune de plaine

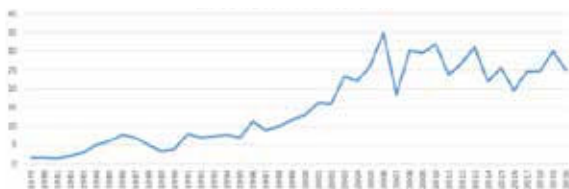
**Comme chaque année depuis plus de trente ans, les opérations de comptage de printemps de petit gibier se sont déroulées les trois premiers week-ends de mars.**

Malgré la situation pleine d'incertitudes, les comptages de mars ont pu être réalisés durant les deux premiers week-ends. Par la suite le confinement étant de rigueur, le 3<sup>ème</sup> week-end n'a pu être honoré. Cependant, ces recensements se sont caractérisés par une fréquentation plus importante sur l'ensemble des zones arpentées, notamment avec une participation accrue de non chasseurs et d'enfants, signe encourageant pour le futur. Environ 90 % des comptages prévus ont ainsi été effectués.

Les résultats globaux nous donne une stabilisation des densités de Perdrix mais également une stabilisation de population pour le Lièvre.

Pour le Faisan, malheureusement aucun comptage

**Moyenne du nombre de lièvres au 100 hectares, recensés lors des comptages perdrix en mars dans le Loir et Cher**



de coq chanteur n'a pu être accompli. L'estimation de la reproduction (échantillonnage des compagnies) sera donc le seul indicateur fiable pour l'année 2020. Les membres des sous-commissions pourront donc faire des propositions en fonction des différents éléments rapportés par chacun et, surtout, par la qualité de reproduction.

**En raison du Covid-19, les élections des membres des sous-commissions sont reportées au printemps 2021.**

PETIT GIBIER



Nouveaux SUV Mercedes-Benz.  
Plus forts chaque jour.



**ETOILE**  
AUTOMOBILES

Blois - LA-CHAUSSÉE-ST-VICTOR - 02 54 56 45 00

[www.bpmgroup.fr](http://www.bpmgroup.fr)

Consommations combinées des Nouveaux GLC et GLC Coupé (l/100 km) : 2,2-12,5 (NEDC corrigé) / 2,2-13,4 (WLTP). CO<sub>2</sub> combinées (g/km) : 50-284 (NEDC corrigé) / 50-303 (WLTP). Consommations combinées du Nouveau GLB (l/100 km) 4,6-7,6 (NEDC corrigé) / 5,2-8,9 (WLTP). CO<sub>2</sub> combinées (g/km) : 136-160 (NEDC corrigé) / 137-202 (WLTP). Consommations combinées du Nouveau GLE (l/100 km) : 6,0-9,8 (NEDC corrigé) / 7,1-11,4 (WLTP). CO<sub>2</sub> combinées (g/km) : 159-225 (NEDC corrigé) / 185-259 (WLTP). Consommations combinées du GLS (l/100 km) : 7,5-10,4 (NEDC corrigé) / 8,6-12,6 (WLTP). CO<sub>2</sub> combinées (g/km) : 198-237 (NEDC corrigé) / 232-287 (WLTP).

# Chassadapt

***ChassAdapt est l'application smartphone mise gratuitement à la disposition des chasseurs dans le cadre de la gestion adaptative des espèces gibier avec quotas de prélèvements, notamment la Bécasse des bois, la Tourterelle des bois et le Courlis Cendré.***

ChassAdapt permet l'enregistrement en temps réel et le suivi de la réalisation des PMA individuels (Prélèvements Maximum Autorisés). La déclaration de tir doit être faite sur l'application immédiatement après le prélèvement. On peut consulter son historique de saisie et pour les espèces soumises à un quota collectif suivre l'évolution des prélèvements et de l'atteinte du quota de chacune.



**Pour chasser les espèces soumises à un quota collectif, il est impératif de déclarer ses prélèvements dans Chassadapt.**

Avec ChassAdapt on n'a plus à poser de bagues sur l'oiseau prélevé. L'application génère un QR code à présenter en cas de contrôle.

En revanche, l'application ne gère pas les PMA

locaux. Pour rappel en Loir-et-Cher, le PMA **Bécasse est de 2 oiseaux prélevés par chasseur et par jour, dans la limite de 3 par semaine et de 30 par saison cynégétique.**

Pour la campagne 2020/2021, si l'on veut chasser la Tourterelle des bois ou encore le Courlis cendré, il faut **impérativement** avoir téléchargé l'application ChassAdapt au préalable.

Pour la Bécasse des bois, le chasseur peut continuer à demander un carnet papier (seulement s'il n'a pas l'intention de télécharger ChassAdapt). En effet, un chasseur ne peut pas avoir les deux pour la même saison de chasse.

Lors de la souscription de la validation du permis de chasser, il faut donc impérativement **choisir une et une seule** des 3 options proposées :

- ☐ Carnet Bécasse papier,
- ☐ Carnet numérique Chassadapt,
- ☐ Pas de carnet demandé.



# Tuberculose bovine

## Le dispositif SYLVATUB évolue

**La lutte contre la tuberculose bovine constitue une priorité pour les chasseurs. Nous vous présentons les dernières évolutions du dispositif SYLVATUB.**

L'actualité sanitaire de 2019, marquée par la Peste Porcine Africaine, ne doit pas faire oublier la tuberculose compte-tenu des enjeux importants pour l'élevage, la santé publique et la gestion cynégétique de certaines espèces. Afin d'éviter le risque de diffusion, dans les zones d'infection des cheptels bovins, il faut identifier le plus précocement possible une infection de la faune sauvage. Si notre département est indemne de cas, on note une persistance de la maladie en région Nouvelle-Aquitaine.

Créé en 2011, le réseau SYLVATUB fédère tous les acteurs concernés par le sujet. Il classe notamment les départements en 3 niveaux de surveillance qui seront désormais mis à jour en temps réel sur le site de la plateforme d'épidémiologie santé animale (ESA). Rappelons que notre département figure en niveau 2. Les cerfs, sangliers et blaireaux collectés dans le cadre du réseau SAGIR font ainsi l'objet d'une recherche systématique de tuberculose au laboratoire Inovalys Tours.

Il existait des différences de délimitations de zonage entre la surveillance dans la faune sauvage et dans les élevages. Ce n'est plus le cas. Désormais, les « zones à risque », définies par arrêté préfectoral, seront identiques aux zones de prophylaxie renforcée dans les élevages bovins. Toutes les communes comprises dans un rayon de 10 km autour de la zone infectée seront incluses dans cette « zone à risque ». Celle-ci est découpée en zone infectée (2 km autour

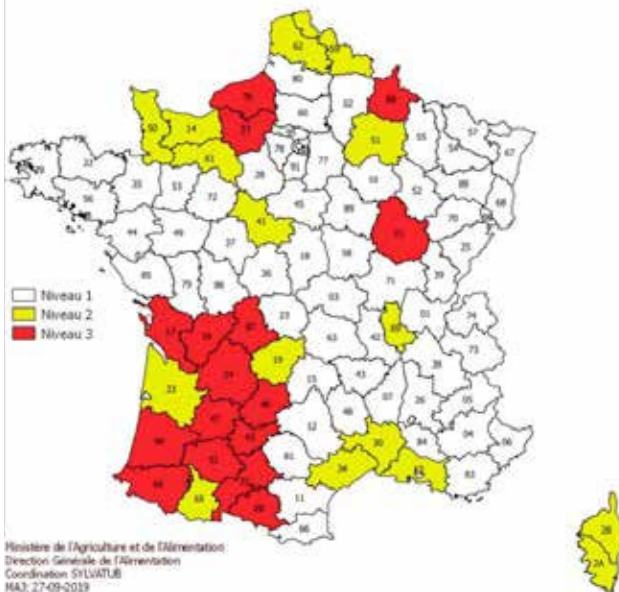
des terriers et/ou foyers bovins infectés) et zone tampon (le reste de la zone soit, environ 7 km).

Par ailleurs, dans les zones à risque des départements de niveaux 2 et 3, la surveillance programmée sur le Cerf a été abandonnée depuis 2018 au profit d'une surveillance événementielle par les chasseurs dans le cadre de l'examen de carcasse des animaux tués et collectés dans le cadre du réseau SAGIR. Le piégeage des blaireaux à des fins de surveillance en zone tampon a pour sa part été abandonné au profit d'une collecte renforcée de l'espèce en bords de route.

Concernant la surveillance programmée des sangliers, on notera le remplacement progressif du test PCR par la sérologie. Validé par le Laboratoire national de référence tuberculose, cette disposition est moins contraignante que l'acheminement d'une tête de sanglier au laboratoire pour la PCR. L'agrément d'un nouveau réseau de laboratoires vétérinaires pouvant réaliser les analyses est actuellement en cours. Le recours à la sérologie pourrait ainsi se mettre en place dans les prochains mois. « *Il est essentiel d'examiner les carcasses et de déclarer toute lésion suspecte. Avec plus de 60 000 chasseurs formés à l'examen initial à travers la France, notre réseau est mobilisé contre la tuberculose bovine. Cette veille sanitaire des chasseurs renforce notre crédibilité en tant que sentinelle de la nature* » insiste Willy Schraen, président de la FNC.

[www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)

SYLVATUB - Niveaux de surveillance/ départements



### LES CONTACTS EN CAS DE SUSPICION

Il reste primordial de signaler tout animal ayant un comportement suspect, ou dont l'éviscération révèle des lésions de type abcès ou nodule :

- Au référent Sylvatub41 : Stéphane Chantecaille, technicien de la FDC 41 - Tél. 02.54.50.27.94 - 06.82.87.94.50

Ou à son suppléant le Docteur Olivier REINEAU, vétérinaire à Saint-Gervais-la-Forêt - Tél. 02.54.42.47.67

- A l'O.F.B : Tél. 02.54.79.81.79 - ou ligne dédiée « Tuberculose » : Tél. 06.27.02.56.87



**Kit de haie Grand Gibier**  
**Kit de haie Petit Gibier**  
**"Bosquet Sanglier"**



**www.bauchery.fr**  
**Pépinières Bauchery**  
DEPUIS 1904  
**LE SPÉCIALISTE DES HAIES CHAMPÊTRES ET CYNÉGÉTIQUES**  
**SWITCHGRASS COUVERTS À GIBIER**  
**GRAINES DE GENÊT ET D'AJONC**  
**CULTURES A GIBIER ANNUELLES**



LIVRAISON A DOMICILE

**PLACE DE L'EGLISE - 41220 CROUY SUR COSSON TEL : 02 54 87 51 02 FAX : 02 54 87 02 22 MAIL : [contact@bauchery.fr](mailto:contact@bauchery.fr)**



**COMPTOIR DE BOIS DANIEL SABBE**  
**SABBE**

Fabrication sur mesure d'équipements en bois traité autoclave pour l'extérieur (classe III et IV).

Vente de bois au détail tels que :

- Piquets
- Tuteurs
- Poteaux
- Rondins (lisses, ronds, demi-ronds)
- Planches de bardage
- Clins
- Lames de terrasse




[www.sabbe.fr/la-menuiserie/](http://www.sabbe.fr/la-menuiserie/)  
02 38 45 86 16 - [menuiserie@sabbe.fr](mailto:menuiserie@sabbe.fr)  
«LE BAILLY» - ROUTE DE JOUY-LE-POTIER, 45370 MÉZIERES-LEZ-CLERY



**la transparence au coeur de nos services**

PME locale spécialisée dans les services autour de la propreté :

- Mise en propreté de vos locaux ;
- Entretien de la vitrerie et des façades ;
- Entretien des espaces verts ;
- Maintenance immobilière, petits travaux...

Lauréat des trophées RSE 2019 de la FEP





**AXXOME - 5 rue Auguste le Bon - 41000 Blois**  
**02 54 55 93 02 - [www.axxome.fr](http://www.axxome.fr)**

**Miradors Cheverny**  
Plateforme 1m<sup>2</sup>



Section rectangulaires

**SARL Lebecque**  
*Votre spécialiste !*



- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens

**[www.mirador-chasse.fr](http://www.mirador-chasse.fr)**



**Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins**  
**41700 Cour-Cheverny**  
**[sarLebecque@gmail.com](mailto:sarLebecque@gmail.com) - 02 54 79 29 93**

## INFORMATION

*Suite à l'épidémie de Covid-19, toutes nos formations sont actuellement reportées. Nous priorisons pour le moment les formations à l'examen du permis de chasser.*

*Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que possible pour les autres formations.*

*Nous vous remercions pour votre compréhension dans ce contexte particulier qui exige que nous agissions avec prudence, pour la sécurité de tous.*



**350€**

8494322

**KIT ARC À POULIE DE CHASSE  
500 FURTIV DROITIER**

**139,90€**

Dont 0,06€ de participation à l'écotaxe  
8111742

**CASQUE DE PROTECTION  
AUDITIVE ACTIF PELTOR  
SPORTTAC ORANGE VERT**



**30€**

8193476

**PARAPLUIE CHASSE  
CAMOUFLAGE MARAIS**

**45€**

8494237

**TREPIED REGLABLE  
500 ROTATIF**



# DECATHLON

**Blois**

2 Route de Vendôme, 41000 Villebarou  
Tél. 02 54 33 50 50

# CARTERRITOIRE

## LE CONCEPT

La Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher est heureuse de vous proposer un nouveau service de cartographie de territoires mis en place par notre géomaticienne Éloïse Saillard.

Ce service vous propose une « Carterritoire » constituée d'une vue aérienne où figurent les contours de votre territoire de chasse et éventuellement les limites de vos battues.

Différents formats vous sont proposés aux tarifs suivants ci-contre :

- 1 x 1.50 m support Vélleda (effaçable) et aimanté : **150 €** ;
- 0.50 x 0.75 m support Vélleda (effaçable) et aimanté : **40 €** ;
- A3 (29.7 x 42 cm) support papier plastifié : **3 €** ;
- A4 (21 x 29.7 cm) support papier plastifié : **1 €**.

A ces tarifs **s'ajoute un forfait de 15 €** pour toute commande, correspondant aux frais de conception. Des magnets de couleur pourront vous être fournis afin de matérialiser vos postes aux tarifs suivants : lot de 20 : **3 €**, lot de 30 : **4,5 €**, lot de 40 : **6 €**.

## LA DÉMARCHE

Si vous souhaitez uniquement les limites de votre territoire, la démarche s'effectuera en plusieurs étapes, par voie postale :

- 1** - Imprimez le bon de commande disponible sur notre site internet. Remplissez-le, signez et réglez la somme correspondant à votre commande ;
- 2** - La FDC41 reçoit votre bon de commande rempli, signé et votre règlement ;
- 3** - Elle vous renvoie une carte avec les limites de votre territoire et un Bon à Tirer ;
- 4** - Si les limites sont inexactes, vous pouvez les corriger et renvoyer la carte modifiée à la FDC41 ;
- 4 bis** - Si les limites sont exactes, vous donnez votre accord pour le lancement des impressions en signant le Bon A Tirer et en le retournant à la FDC 41 ;
- 5** - Une fois les limites exactes et votre accord délivré, la FDC41 imprime vos plans et vous recontacte pour que vous veniez les récupérer à son siège.

Pour obtenir une « Carterritoire » avec vos battues, après avoir rempli, signé et réglé ce bon, notre géomaticienne vous donnera un rendez-vous au siège de la FDC 41 afin d'y élaborer votre plan.

*Le bon de commande est disponible sur :*  
<https://www.chasseur-ducentrevaldeloire.fr/fdc41/base-documentaire/>



## LES PRODUITS

Carte avec les limites du territoire



Carte avec les limites du territoire + option battues (prise de rendez-vous)



## CONTACT

**Si vous souhaitez recevoir plus d'informations merci de contacter :**

Éloïse Saillard - sig.fdc41@orange.fr - 02.54.50.01.52.

## Ouverture de la chasse en juin

L'arrêté préfectoral n°41.2020.05.24.001 relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans notre département, autorise la chasse aux sangliers, daims, chevreuils et renards dès le mois de juin. Dans le contexte de COVID-19, ce texte vient d'entrer en vigueur. En tout état de cause, la chasse en milieu ouvert n'échappe pas aux règles de sécurité sanitaire liées à la pandémie.

Les chasseurs devront appliquer les gestes barrières : lavage des mains régulier, respect de la distanciation sociale d'un mètre, port du masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée, etc.

N'hésitez pas à consulter l'arrêté sur notre site internet : <https://www.chasseurducentrevaleloire.fr/fdc41/news/arretes-ouverture-et-fermeture-de-la-chasse-2020-2021/>



**COVID-19**

**ALERTE CORONAVIRUS  
POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOVERNEMENT FR INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

**bourderioux et Fils**

*Sécuriser vos battues !!!*

Offre spécial du 1er juin au 1 septembre 2020

**Mirador acier 1m, 1,5m, 2m à partir de 85 € ttc**

**Echelle archer et affût carabine**

- Caméras de surveillance
- Caisses de transport pour chien
- Attractifs pour gibier
- Accessoires de boucherie

**BOURDERIOUX ET FILS**  
Zi de la bezardière  
41 200 Villefranche sur cher  
☎: 02 54 96 45 59 / 06 43 83 68 00  
✉: [bourderiouxetfils@wanadoo.fr](mailto:bourderiouxetfils@wanadoo.fr)

**jardi-vert**

**RÉPARATIONS - VENTES - LOCATIONS**  
Motoculture - Cycles, Cyclos - Motocycles - Quads

**SAUGER Stéphane**  
20, rue de la rive du Bois  
Z.A. des Châteaux  
41250 BRACIEUX  
**Tél. : 02 54 46 09 04**  
[jardi-vert@cegetel.net](mailto:jardi-vert@cegetel.net)

**Réparations et ventes toutes marques**

**ISEKI Kubota HONDA**  
**Husqvarna ECHO STIHL shindaiwa**  
**DOLMAR Outis WOLF KAP ZENOAH MTD**  
**MURRAY SNAPPER SARP Simplicity**  
**MAJARA TIGA DelMortino Club Car**

## Formation obligatoire à la sécurité

**La loi chasse du 25 juin 2019 prévoit que les chasseurs devront suivre une formation à la sécurité tous les dix ans. D'une durée d'une demie-journée, elle sera dispensée par les fédérations au plus tard à partir de 2021.**



« Il s'agit d'un accord entre le Ministère de la Transition écologique et solidaire et la Fédération nationale des chasseurs, pour donner à la société et aux pouvoirs publics un gage de notre souci sécuritaire. Les formations à la sécurité permettent de faire prendre conscience des risques et elles sont à la base de la baisse du nombre d'accidents » explique Denis Peltier, technicien à la FDC41, en rappelant le recul significatif du nombre d'accidents de chasse.

Les derniers chiffres de 2018-2019 relevés par le réseau sécurité à la chasse de l'Office Français de la Biodiversité font état de 131 accidents dont 7 mortels. C'est la première fois que l'on passe sous le seuil de 10 morts. Dans les années 2000, on relevait entre 20 et 40 décès annuels.

Concrètement, les fédérations disposent de 10 ans pour former tous les chasseurs de leur département, y compris ceux qui n'ont pas passé de permis, par contingent annuel de 10 %. La formation durera une demi-journée, par groupes de 30 personnes maximum. Elle devra se réaliser dans le département de validation du permis de chasser et relèvera d'un programme national.

La mise à niveau sera obligatoire, mais ne donnera lieu ni à contrôle ni à un examen. A l'issue de ces 10 ans, si un chasseur n'a pas assisté à cette remise à niveau, il ne pourra plus valider son permis de chasser.

« Ce stage, en rappelant les règles essentielles de sécurité, est d'autant plus important que 96 % des accidents de chasse seraient évités si les chasseurs appliquaient les règles enseignées lors de l'examen du permis de chasser » insiste Denis Peltier.

### Un peu d'histoire... Le permis de chasser.

L'examen du permis de chasser a été instauré par la Loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature. Auparavant, une simple demande en mairie suffisait pour l'obtenir. Voici les principales étapes de son évolution.

- **1977** : mise en place d'un examen théorique de 21 questions. Il faut avoir au minimum 16/21 pour être reçu.

- **1989** : cet examen théorique est complété par une formation pratique, non contrôlée par une épreuve d'examen.

- **2001** : l'examen théorique s'endurcit par 2 questions éliminatoires parmi les 21 questions.

- **2003** : création d'un examen pratique partiel.

- **2004** : instauration d'un examen pratique noté comme la théorie sur 21 points. Il faut au moins 16 points pour être reçu à chaque examen. Il faut être reçu à l'épreuve théorique pour pouvoir passer l'épreuve pratique.

L'examen pratique comporte un parcours fusil superposé en main, avec tir à blanc, tir réel et le rangement du fusil dans un véhicule. Puis, un poste de tir sur sanglier courant, avec une carabine à verrou, en respectant toutes les règles de sécurité pour la chasse en battue.

- **2006** : allègement de l'examen, avec une seule question éliminatoire sur les 21 questions.

- **2014** : mise en place de l'examen unique. L'épreuve pratique ne change pas, mais la partie théorique passe à 10 questions dont une éliminatoire. L'examen global est ainsi noté sur 31 points. Le candidat commence par l'épreuve pratique et passe la théorie à la suite. Pour réussir son examen du permis de chasser, il faut au moins 25 points sur 31.

Les Fédérations départementales des chasseurs assurent et gèrent les formations. L'examen est contrôlé par des inspecteurs du permis de chasser de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Le coût du permis est de 25 euros comprenant l'ensemble des formations dont celle initiale de 8 heures obligatoire, un livre sur les questions théoriques et un DVD pratique. Il faut rajouter à cette somme la part de l'OFB qui est de 31 euros pour les mineurs et 46 euros pour les majeurs. Le centre de formation et d'examen pour le Loir-et-Cher est situé à la Maison de la Chasse et de la Nature de Montrieux-en-Sologne.



L'épreuve théorique lors de l'examen du permis de chasser

# Zones de Non-Traitement Riverain

## Une opportunité pour la biodiversité

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les agriculteurs doivent respecter des « Zones de Non-Traitement » entre les cultures et les habitations lors de la pulvérisation de pesticides. Une mesure utile pour la préservation de la faune et de la flore.**



*Le Gouvernement a instauré des distances minimales d'épandage de 5 à 10 m à proximité des habitations*

Attendue par beaucoup, cette réglementation (l'une des 1<sup>ères</sup> en Europe) vise à limiter l'épandage de produits phytosanitaires à proximité immédiate des habitations, mais aussi des personnes dites sensibles (écoles, Ehpad...). L'arrêté ministériel du 27 décembre 2019, relatif à la protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques entérine ainsi les arrêtés anti-glyphosate pris, ces derniers mois, par plusieurs communes. Il valide aussi une recommandation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

La nouvelle réglementation sur les ZNT met en place une distance de non-traitement incompressible de 20 m pour tous les produits et matières actives les plus dangereux <sup>(1)</sup> et lorsqu'il n'y a pas d'indication de distance sur la fiche produit. Pour tous les autres produits, sans précisions de distance sur la fiche descriptive, une distance de non-traitement de 10 m doit être respectée pour les cultures hautes de plus de 50 cm comme la vigne, l'arboriculture ou les cultures ornementales et de 5 m pour les autres.

Pour tenir compte des demandes des agriculteurs, les pouvoirs publics ont cependant prévu des adaptations sous réserve de la conclusion de chartes issues d'une concertation locale et validées par le préfet. Dans notre département, la Chambre départementale d'agriculture a ainsi élaboré une charte d'utilisation des produits.

Les utilisateurs de produits phytosanitaire, en milieu agricole et non agricole, qui s'engagent à respecter cette charte pourront donc réduire la distance de non-traitement de 10 m à 5 m ou 3 m pour les cultures hautes et de 5 m à 3 m pour les autres cultures. <sup>(2)</sup> Pour cela, ils devront mettre en application un ensemble de mesures visant à réduire les risques de dérives des produits comme l'utilisation de matériels de pulvérisation spécifiques.

Le respect de ses nouvelles règles est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier pour les cultures venant d'être ensemencées au printemps. Il le sera à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, pour celles qui ont été ensemencées à l'automne dernier (céréales et colza par exemple).

### Une mesure utile

Alors que les atteintes aux personnes et aux organismes tiers dues à une accumulation de la fréquence de l'exposition aux pesticides sont constatées, les spécialistes s'accordent pour pointer leur nocivité à long terme sur la faune sauvage. La diminution des insectes, ressources indispensables à la survie des oiseaux de plaines tels l'Alouette des champs, les Perdrix et Faisans, est particulièrement mise en avant.

*« La perte de biodiversité et la dégradation des habitats sont une réalité. Les produits phytosanitaires du type néonicotinoïdes, insecticides ou glyphosate contaminent l'ensemble de l'écosystème. Ils concourent à la disparition des plantes et des insectes et donc aux ressources alimentaires des oiseaux, surtout au printemps »* souligne le biologiste au Muséum national d'histoire naturelle Vincent Bretagnolle.

*« Même si elle peut faire débat, cette nouvelle réglementation apporte potentiellement de nouvelles zones ressources pour les espèces. Cet effet positif sera bien évidemment renforcé, si cette zone de non-traitement se voit dotée d'un couvert floristique diversifié »* suggère Jean-Michel Vincent technicien qui suit ce dossier à la FDC 41. Cette dernière est en capacité d'offrir un accompagnement technique et financier aux utilisateurs par le biais de ses contrats de Jachère Environnement Faune Sauvage.

<sup>(1)</sup> *Il existe une liste nationale de ces produits et matières : [ecophytopic.fr/concevoir-son-systeme/liste-des-produits-exigeant-une-distance-de-20-m-znt-riverains](http://ecophytopic.fr/concevoir-son-systeme/liste-des-produits-exigeant-une-distance-de-20-m-znt-riverains)*

<sup>(2)</sup> *Cette réduction ne s'applique pas aux lieux hébergeant des personnes vulnérables (maisons de retraite, écoles, etc.).*



©Hommes et Territoires

# PORTRAIT

## Les jeunes chasseurs sont l'avenir de la chasse



Nicolas Ouisse, président de l'AJC 41

***L'Association des jeunes chasseurs de Loir-et-Cher a pour objectif de permettre aux jeunes chasseurs de pratiquer leur passion à un tarif raisonnable. Dans ce but, elle recherche des territoires d'accueil, quel que soit le mode de chasse.***

La chasse a un coût, demande de l'expérience et il n'est pas toujours facile pour un nouveau pratiquant de trouver des lieux pour l'acquérir. « Notre association, créée en 2008, a pour but de trouver des territoires, des propriétaires ou des organisateurs de chasse qui accueillent un ou plusieurs de nos membres lors de journée de chasse, avec eux ou sans eux, qu'elle soit privée ou communale. La meilleure façon d'apprendre est sur le terrain, avec les chasseurs confirmés » explique Nicolas Ouisse qui vient de prendre les rênes de l'AJC41 à la suite de Victor Nadot.

Lors d'une chasse privée ou communale, si le nombre de chasseur est insuffisant, l'organisateur peut faire appel aux jeunes chasseurs de l'association en informant l'AJC 41 au minimum 2 jours avant la date. Ces derniers paieront naturellement le prix de la journée de chasse et seront encadrés par un chasseur expérimenté et/ou un membre du bureau.

« Ne pas tirer est un acte de chasse. La sécurité est notre priorité. Il n'y a jamais eu de problème à ce jour. Nous apportons des conseils et veillons à débriefer les actions de chasse » complète Nicolas Ouisse en recommandant les formations sécurité de la FDC41. L'association possède aussi une action de chasse à Courmemin offrant une quinzaine de dates et est accueillie gracieusement, deux fois par an, sur un territoire à Pierrefitte-sur-Sauldre pour une chasse au grand et petit gibiers et une passée aux canards.

L'AJC 41 offre aussi une vie associative riche et conviviale à ses 75 membres (dont 6 femmes). Un certain nombre d'activités sont ou seront proposées comme des journées ball-trap, des sorties brame ou des comptages.

Au côté de la FDC41, l'association participe chaque année à l'opération J'aime la Loire propre et entretient des liens avec l'Association nationale de la chasse au féminin.

Dans les semaines qui viennent, le nouveau bureau de l'AJC 41 composé, outre Nicolas Ouisse, de Mathis Caplan (vice-président), Baptiste Legrand (trésorier) et Bastien Chaudron (secrétaire) compte communiquer activement sur les multiples intérêts de rejoindre l'AJC 41.

### En pratique

Il est possible d'adhérer à l'AJC41 si on a moins de 5 ans de permis et au maximum 30 ans. Pour la 1<sup>ère</sup> année de validation du permis de chasser, l'adhésion est gratuite. Les années suivantes, la cotisation est de 15 € par an.

### NICOLAS OUISSE UN NOUVEAU PRÉSIDENT DÉTERMINÉ

Âgé de 26 ans, originaire de Mont-près-Chambord, Nicolas Ouisse a découvert la chasse avec son père et pratique depuis l'âge de 16 ans. Passionné de chiens de chasse (il en possède 3), il veut promouvoir une chasse éthique et responsable où la partie de chasse est d'abord un moment de partage et de convivialité au sein du groupe. Bon vivant, ce gérant de cuisine compte fédérer, dynamiser et communiquer sur les projets et actions de l'AJC 41. « Les jeunes chasseurs sont l'avenir de la chasse, une pratique ancestrale ; ils seront demain les acteurs d'une gestion cynégétique garante de la biodiversité. Avec mon équipe, je souhaite d'abord tisser des liens avec le monde de la chasse » assure avec optimisme le nouveau président.

#### CONTACT

Ajc41@live.fr

Nicolas.ouisse1994@gmail.com

Tél : 06 16 47 09 40



*Dommages et vie privée*



*Épargne et retraite*



**Partenaire de votre Fédération,**  
**Monceau Assurances fédère des sociétés d'essence mutualiste diversifiées,**  
**fortes d'une expérience de 200 ans en assurance de dommages et**  
**responsabilités (automobile, van, habitation, multirisque agricole,**  
**commerces, chasse, vie privée) et de plus de 60 ans en assurance de**  
**personnes (épargne-assurance vie, retraite, prévoyance, santé).**

### **Trouvez l'agence la plus proche de chez vous**

Beauce-la-Romaine : M. Guiset - 02 54 82 45 35  
Blois : MM Bihel & Charté - 02 54 74 00 00  
Bracieux : M. Besson - 02 54 46 48 62  
Droué : Mme Vanier - 02 54 80 50 57  
Herbault : Mme Didule - 02 54 46 12 19  
Lamotte-Beuvron : M. Régent - 02 54 88 10 06  
Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux - 02 54 79 74 74

Les Montils : M. Aubert - 02 54 44 07 77  
Marchenoir : MM Hubleur & Le Gall - 02 54 72 30 28  
Mer : Mme Martinat - 02 54 81 19 77  
Mondoubleau : Mme Vanier - 02 54 80 18 61  
Montoire-sur-le-Loir : Mme Dubois - 02 54 85 01 01  
Montrichard-Val-de-Cher : M. Constantin - 02 54 32 07 95  
Romorantin : M. Guillon - 02 54 76 08 93

Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier - 02 54 75 03 95  
Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon - 02 54 82 23 36  
Salbris : M. Laval - 02 54 97 05 25  
Selommes : Mme Lebon - 02 54 23 80 35  
Vendôme : M. Beutier - 02 54 73 18 16  
Vendôme : M. Chasseguet - 02 54 23 17 10  
Veuzain-sur-Loire : M. Audon - 02 54 20 71 18

**[www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)**





# Dacia Duster

Le SUV décomplexé<sup>(1)</sup>  
à partir de 12 490 €

Choix de la  
Fédération des chasseurs  
du Loir-et-Cher



[www.dacia.fr](http://www.dacia.fr)

**Modèle présenté : Dacia Duster Prestige Blue dCi 115 4x4** blanc glacier à **21 600€** hors options et hors malus. (1) Prix maximum conseillé pour Dacia Duster TCe 100 4x2 (niveau de finition Access) hors malus. **Consommations mixtes min/max (l/100 km) : 4,9/7,1. Émission CO2 min/max (g/km) : 128/160.** Consommations et émissions homologuées selon réglementation WLTP. Tarifs susceptibles d'évoluer à la hausse. Voir conditions auprès de votre conseiller commercial Dacia.

## WARSEMANN AUTOMOBILES - BRACIEUX

22, avenue de Cheverny - 41250 BRACIEUX

Tél. 02 54 55 33 33

[www.l.warsemann.fr](http://www.l.warsemann.fr)

